Loire
LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du 14 septembre 2026

Décision légalisée en préfecture le 17 septembre 2026 sous le n° 042-224200014-20260916-461194-DE-1-1

PRESIDENT DE SEANCE : M. Georges ZIEGLER

PRESENTS : M. Jean-François BARNIER, Mme Arlette BERNARD, Mme Corinne BESSON-FAYOLLE, Mme Sylvie BONNET, Mme Chantal BROSSE, Mme Nicole BRUEL, Mme Huguette BURELIER, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-François CHORAIN, Mme Danièle CINIERI, M. Paul CORRIERAS, Mme Marianne DARFEUILLE , M. Jordan DA SILVA, Mme Brigitte DUMOULIN, M. Daniel FRECHET, Mme Sylvie GENEBRIER, M. Valéry GOUTTEFARDE, M. Christian IMBERT, Mme Pascale LACOUR, M. Jérémie LACROIX, M. Jean-Jacques LADET, M. Eric LARDON, M. Julien LUYA, M. Yves PARTRAT, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Fabienne PERRIN, Mme Valérie PEYSSELON, M. André PROVERA, M. Hervé REYNAUD, Mme Séverine REYNAUD, Mme Clotilde ROBIN, Mme Nadia SEMACHE, M. Pierre VERICEL, M. Antoine VERMOREL-MARQUES, Mme Marie-Michelle VIALLETON, M. Georges ZIEGLER.

PROCURATIONS : Mme Farida AYADENE donne pouvoir à Mme Clotilde ROBIN, Mme Véronique CHAVEROT donne pouvoir à M. Daniel FRECHET, M. Sylvain DARDOULLIER donne pouvoir à Mme Nicole BRUEL, M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Séverine REYNAUD, M. Lucien MURZI donne pouvoir à M. Jérémie LACROIX.

Rapport n° 1.7-CBR-3-21683
Création du périmètre de protection et des mises en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des coteaux du Forez

VU

- l'article L 3211-1 du Code général des collectivités territoriales,

- les articles L 113-15 et suivants et R 113-19 et suivants du Code de l'urbanisme,

- la convention transitoire fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région et du Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire,

- la délibération de l'Assemblée départementale du 30 janvier 2009 relative aux aménagements fonciers dans le cadre du vote du budget primitif 2009,

- la délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2015 relative aux aménagements fonciers dans le cadre du vote du budget primitif 2016,

- la délibération de la Commission permanente du 13 janvier 2020 et du 1er mars 2021 autorisant le lancement de la démarche de définition d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans les côteaux du Forez,

- la délégation générale à la Commission permanente approuvée par l'Assemblée départementale du 1er juillet 2021,

- la délibération de l'Assemblée départementale du 27 mars 2026 relative au vote du Budget primitif.

CONSIDERANT

- l'accord de Loire Forez agglomération donné par délibération du Conseil communautaire du 14 octobre 2025 et 30 juin 2026,

- l'avis favorable du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du sud Loire, donné par délibération du 7 novembre 2025,

- l'avis favorable de la Chambre d'agriculture de la Loire donné par courrier du 9 octobre 2025,

- l'avis favorable avec réserves du commissaire enquêteur du 19 mars 2026,

- l'avis tacite de l'Office National des Forêts.

SYNTHÈSE DU CONTEXTE

Afin de lutter contre la pression urbaine et de conforter l'activité agricole dans les territoires à proximité des villes, le Département peut délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) et élaborer des programmes d'actions.

Il s'agit d'une protection renforcée des espaces agricoles et naturels qui conserveront leur vocation à long terme, puisque les terrains compris dans les périmètres PAEN ne peuvent plus être classés en zone urbaine ou à urbaniser dans les futurs documents d'urbanisme.

Trois périmètres PAEN ont été approuvés par le Département, en 2011, dans la vallée du Gier pilatoise, en 2016, dans l'ouest roannais et en 2020 dans l'ouest stéphanois, avec une extension sur la commune de Villars en 2025. Un quatrième projet est conduit dans les coteaux du Forez, à l'initiative de Loire Forez agglomération.

Loire Forez agglomération porte la démarche PAEN sur les communes de Boën-sur-Lignon, Boisset-Saint-Priest, Champdieu, Leigneux, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Montbrison, Pralong, Saint-Georges - Haute Ville, Saint-Romain-le Puy, Saint-Thomas-la-Garde et Trelins.

Un périmètre PAEN de 11 544 hectares a été délimité sur la base d'une étude de définition, comprenant un diagnostic de territoire et une concertation avec les acteurs locaux, et après enquête publique.
Le programme d'actions s'articule autour de 7 enjeux (voir programme en annexe) :

- améliorer les conditions d'exploitation,
- développer la relation avec la population,
- préserver les espaces naturels et les paysages,
- mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique,
- appuyer et renforcer l'économie agricole,
- adapter l'agriculture au changement climatique,
- gérer durablement les forêts.

DECISION : la Commission permanente décide :

- de créer le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dénommé « PAEN coteaux du Forez » sur les communes de Boën sur Lignon, Boisset-Saint-Priest, Champdieu, Leigneux, Marcilly-le-Châtel, Marcoux, Montbrison, Pralong, Saint-Georges-Haute-Ville, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Thomas-la-Garde et Trelins (suivant annexes jointes),

- d'adopter le plan d'actions du PAEN des coteaux du Forez, ci-joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services : Christophe MAILLOT

Date de publication : 17 septembre 2026

Programme d'actions
du périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des côteaux du Forez
2027 - 2031

Le périmètre de protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des côteaux du Forez couvre 11 544 hectares, sur 12 communes : Boën-sur-Lignon, Leigneux, Trelins, Marcoux, Marcilly-le-Châtel, Pralong, Champdieu, Montbrison, Saint-Thomas-la-Garde, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Georges-Haute-Ville, Boisset-Saint-Priest.

En vertu de l'article L.113-21 du Code de l'urbanisme, « *Le Département ou l'établissement public mentionné à l'article L.143-16 élabore, en accord avec la ou les communes ou établissements publics de coopération intercommunale compétents, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages au sein du périmètre d'intervention.* »

Le programme d'actions du PAEN côteaux du Forez a été construit à partir des enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire ainsi que des propositions faites par les acteurs locaux et les partenaires rencontrés lors de la phase de concertation. De plus, des comités techniques spécifiques à l'élaboration du plan d'actions ont également été organisés en début d'année 2025.

Le programme d'actions est prévu pour une durée de cinq ans. Sa mise en œuvre opérationnelle se déroulera de 2027 à 2031. Sept **enjeux** ont été identifiés, dont quatre coïncident avec des problématiques classiques du PAEN :

1. améliorer les conditions d'exploitation agricole,
2. développer la relation avec la population,
3. préserver les espaces naturels et les paysages,
4. mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique.

Ces quatre enjeux sont déclinés en huit **objectifs stratégiques**.

Les trois autres enjeux portent sur :

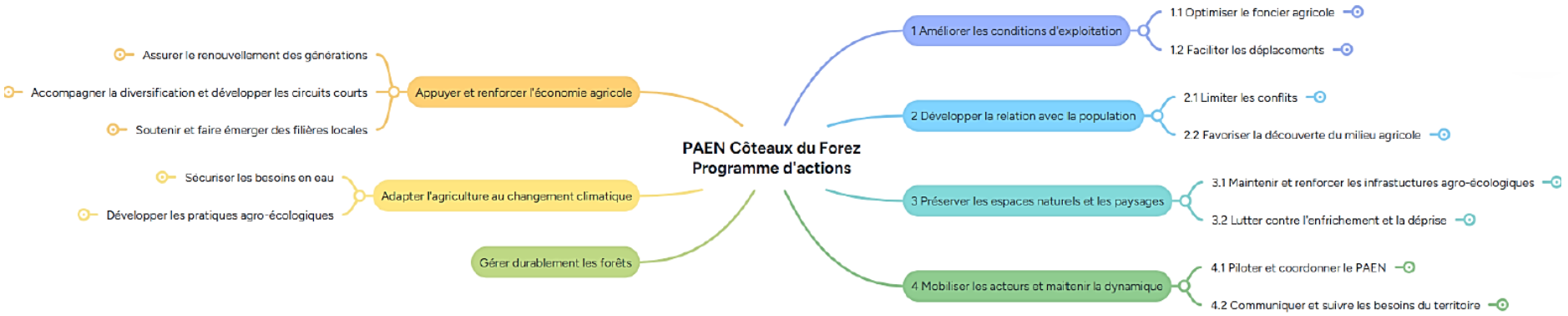
5. le renforcement de l'économie agricole,
6. l'adaptation de l'agriculture au changement climatique,
7. la gestion durable des forêts.

Ils sont transversaux avec d'autres politiques publiques menées par Loire Forez agglomération (LFa). Ils sont mis en œuvre à travers des dispositifs existants tels que le Projet Alimentaire de Territoire ou la charte forestière dont le PAEN sera le relais.

Le programme d'actions du PAEN sera décliné en **fiches actions** pour chacun des objectifs opérationnels. Ces dernières préciseront le contenu des actions et les moyens identifiés (financement, porteur d'actions, calendrier…). Les actions seront soit spécifiques au PAEN, soit issues de dispositifs existants du Département et de ses partenaires.

Pour coordonner l'ensemble de ces actions et en animer certaines spécifiquement, une **animation** du programme est prévue sur les cinq ans. Elle permettra d'adapter et de hiérarchiser les actions chaque année en fonction des besoins, des priorités définies par le comité de pilotage et des crédits budgétaires validés par les différents financeurs : Département, LFa et Chambre d'agriculture.

Le programme d'actions est mis en œuvre sur l'ensemble du périmètre PAEN mais les actions peuvent cibler certains secteurs ou productions en particulier, selon le contexte et les besoins. LFa portera l'animation, mais la mise en œuvre est partenariale, avec des maîtres d'ouvrage multiples. La transversalité avec les dispositifs existants est essentielle pour maximiser les synergies.


PAEN Côteaux du Forez
Programme d'actions
Appuyer et renforcer l'économie agricole
Assurer le renouvellement des générations
Accompagner la diversification et développer les circuits courts
Soutenir et faire émerger des filières locales
Adapter l'agriculture au changement climatique
Sécuriser les besoins en eau
Développer les pratiques agro-écologiques
Gérer durablement les forêts
1 Améliorer les conditions d'exploitation
1.1 Optimiser le foncier agricole
1.2 Faciliter les déplacements
2 Développer la relation avec la population
2.1 Limiter les conflits
2.2 Favoriser la découverte du milieu agricole
3 Préserver les espaces naturels et les paysages
3.1 Maintenir et renforcer les infrastuctures agro-écologiques
3.2 Lutter contre l'enfrichement et la déprise
4 Mobiliser les acteurs et maitenir la dynamique
4.1 Piloter et coordonner le PAEN
4.2 Communiquer et suivre les besoins du territoire

1 Améliorer les conditions d'exploitation	
1.1 Optimiser le foncier agricole	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Restructuration du foncier exploitable	• Animation foncière : assurée par la Chambre d'agriculture avec l'aide du Département : vise la restructuration des parcellaires dans un secteur où les agriculteurs en font la demande (candidature collectivité ou groupe d'agriculteurs auprès de la Chambre d'agriculture). • Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux : prise en charge par le Département, après avis favorable, de 80% des frais HT de géomètre et de notaire incombant aux propriétaires.
Sécurisation des parcelles précaires	• Médiation propriétaires : communication sur les effets du périmètre PAEN pour limiter la rétention foncière, réunion de sensibilisation sur les droits et devoirs du propriétaire… • Formalisation baux : explication du statut de fermage, accompagnement à la rédaction des documents…
Reconquête des espaces agricoles stratégiques	Voir 3.2
1.2 Faciliter les déplacements	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Cartographie des problèmes de circulation	• Caractérisation des points noirs : diagnostic pour recenser et géolocaliser ces points, évaluer la problématique existante… • Plans de circulation : concertation pour définir des itinéraires préférentiels correctement signalisés afin de sécuriser les trajets, limiter les conflits d'usage et préserver les voiries.
Entretien des chemins ruraux	• Concertation des acteurs : échanges avec les usagers et les propriétaires, définition des bonnes pratiques et du partage des responsabilités, formation… • Plans d'entretien communaux : recherche de financements, programmation pluriannuelle, établissement de conventions…
Mise en œuvre des aménagements	• Sensibilisation des gestionnaires de voiries : communication sur les contraintes des agriculteurs, consultation de la profession avant la mise en œuvre des aménagements… • Chantiers-test : mise en place d'aménagements préconisés par les agriculteurs sur quelques sites pré-identifiés.

2 Développer la relation avec la population	
2.1 Limiter les conflits	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Sensibilisation des habitants	• Publications : par différents canaux (presse locale, magazine et site internet des collectivités, application type illiwap…) et différents supports (papier, digital…). Pour valoriser et promouvoir l'agriculture, déconstruire les idées préconçues… • Panneaux : à l'entrée des fermes, en bordure de champ, dans les chemins… Pour expliquer le paysage agricole aux riverains, les guider dans leurs observations…
Création de temps d'échanges privilégiés	• Rencontres des agriculteurs avec les habitants et/ou les élus format à adapter selon les communes. Générer des interactions qui permettront de désamorcer les situations problématiques, partager des questionnements…
Réduction des nuisances	• État des lieux préalable (préventif) : inventaire des nuisances et plaintes existantes, rappel du cadre réglementaire, dialogue pour faciliter la cohabitation… • Modification de pratiques (curatif) : adaptation des horaires, test de matériel alternatif, aménagements paysagers…
2.2 Favorisez la découverte du milieu agricole	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Évènements grand public	• Portes ouvertes : possibilité de s'appuyer sur l'existant (ex : De ferme en ferme). → Inviter les agriculteurs du PAEN à participer • Randonnées : possibilité de s'appuyer sur l'existant (ex : agri-rando organisée par les comités de développement). → Privilégier un secteur du PAEN • Autres : le champ des possibles est particulièrement vaste. → Selon les opportunités et les sollicitations

Animations scolaires	• Programme d'éducation à l'environnement et à la santé : animations proposées aux structures à vocation pédagogique accueillant des jeunes publics au sein du territoire de LFa, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), deux activités en lien avec l'agriculture et l'alimentation. • Autres : si le programme susmentionné ne répond pas au besoin, une animation sur mesure peut être imaginée selon les moyens.
Activités touristiques et culturelles	• Route des vins : itinéraire routier balisé mettant en avant les 2 AOP viticoles roannaise et forézienne, entre patrimoine, culture et gastronomie. Suivi des activités menées dans ce cadre. • Sentiers GR® de Pays : deux circuits recoupent les communes du PAEN et ont pour thématique les côtes du Forez. Suivi des activités menées dans ce cadre. • Autres : le champ des possibles est particulièrement vaste. → Selon les opportunités et les sollicitations

3 Préserver les espaces naturels et les paysages	
3.1 Maintenir et renforcer les infrastructures agroécologiques	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Plantation et gestion des haies et des bosquets	• Plantons en For'haies : programme de plantations et de gestion de haies et d'arbres champêtres de LFa, accompagnement technique et financier → A promouvoir auprès des agriculteurs du PAEN • Nature ordinaire : dispositif d'aide à la création de mares et à la plantation de haies du Département, taux de subvention max. 30% (plafonné à 20 €/ml de haie et 400 €/mare) → A promouvoir auprès des agriculteurs du PAEN
3.2 Lutter contre l'enfrichement et la déprise	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Identification des parcelles mobilisables	• Réalisation d'un inventaire : recensement des parcelles d'intérêt par divers moyens (terrain, témoignages, RPG, photos satellites différentes époques…).
Outils administratifs	• Biens vacants et sans maître : procédure permettant à une commune de revendiquer la propriété de parcelles abandonnées ou sans propriétaire connu. La Safer peut accompagner la démarche. • Mise en valeur des terres incultes : procédure permettant à l'administration d'obliger un propriétaire à exploiter ses parcelles laissées à l'abandon afin d'en assurer l'usage agricole. • Réglementation de boisements : outil garantissant l'équilibre entre l'occupation forestière et l'occupation agricole de l'espace. Le Département accompagne les communes volontaires.

Améliorations parcellaires	• Travaux d'amélioration foncière : aide du Département pour financer certains travaux permettant de rendre les parcelles plus fonctionnelles, à hauteur de 40% du montant HT de la dépense subventionnable (en zone PAEN), cette dernière étant plafonnée à 7 600€ pour les travaux ponctuels et 4 000 à 10 000€/ha pour les travaux surfaciques dans la limite de 5 ha. • Autorisations de défrichement : rappel du cadre réglementaire, lien avec les services de l'État, accompagnement des demandes notamment pour les mesures compensatoires (ex : conseil pour la plantation de haies). • Expérimentations : reconquête/entretien de milieux en cours de fermeture, ces espaces en transition étant problématiques vis-à-vis du risque incendie. Certaines pratiques pourraient être testées (ex : sylvopastoralisme). • Gestion des pelouses sèches : le CEN cherche à maintenir ces milieux ouverts en conventionnant avec des agriculteurs. Relais en cas de besoin pour trouver des volontaires pour faire pâturer.

4 Mobiliser les acteurs et maintenir la dynamique	
4.1 Piloter et coordonner le PAEN	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Animation	• Poste animateur : chef d'orchestre du programme, il accompagne, coordonne, planifie et suit la réalisation des actions. Poste financé à 50% par le Département.
Instances de gouvernance	Voir §1.4.2. : les phases d'élaboration et de mise en œuvre d'un PAEN n'ayant pas les mêmes objectifs, la composition des instances sera à revalider. • Comité de pilotage : fréquence 1/an + format restreint à la demande. Suivi global du programme et validation des orientations. • Comité technique : fréquence 2/an. Préparation opérationnelle des actions et formulation de propositions.
Évaluation	• Définition des indicateurs : indicateurs de suivi qui mesurent le déroulement des actions en temps réel, indicateurs de résultat qui mesurent les impacts du programme à plus long terme. Leur choix est stratégique (pertinence, facilité de calcul ou collecte…). • Établissement d'un tableau de bord : pour organiser la remontée et la centralisation des informations. • Évaluation finale du programme : à l'issue de la période de mise en œuvre, pour analyser les effets du programme, préparer son renouvellement tout en l'améliorant.
4.2 Communiquer et suivre les besoins du territoire	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Articulation des actions internes	• Création d'un groupe de travail : pour échanger et coordonner les multiples actions en lien avec l'agriculture menées par les différents services de LFa.
Poursuite et création de partenariats	• Invitation aux réunions : impliquer les autres structures dans la mise en œuvre du programme et échanger sur les projets respectifs de chacune. • Veille technique et réglementaire : avoir connaissance des projets en cours localement et de l'émergence de nouveaux dispositifs pour adapter de façon pertinente les propositions d'actions.

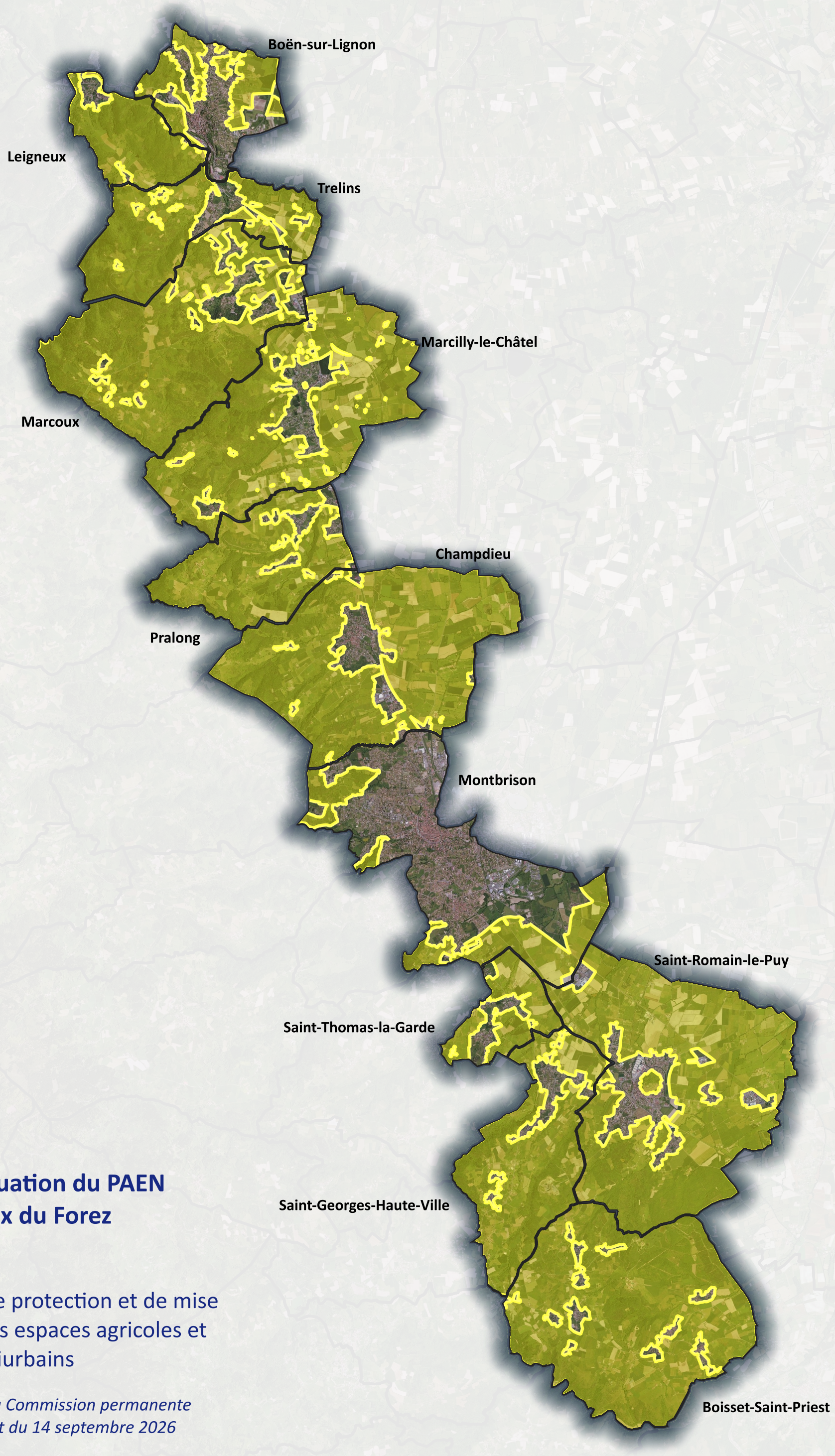
Consolidation du lien avec les agriculteurs	• Réponse aux sollicitations diverses : présence d'un interlocuteur privilégié (animateur) au sein de la collectivité qui peut orienter les agriculteurs. Relation de confiance à établir pour contribuer à la réussite du programme. • Communication sur le programme : mise en place d'une information en amont (invitation à participer) et en aval (partage des résultats). Sa forme reste à définir.

Enjeux transversaux (à accompagner)

Appuyer et renforcer l'économie agricole	
Assurer le renouvellement des générations	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Favoriser des installations	• Création de vignes relais : acquisition par la collectivité et mise à disposition de foncier pour de jeunes viticulteurs afin de leur laisser le temps de préparer leur installation et de tester leur projet. Sur la base de ce qui a été fait dans le Roannais.
Anticiper des cessations d'activité	• Veille locale : identifier les cédants au plus tôt, à l'aide de partenaires « sentinelles », structurer la remontée de l'information. • Le futur de ma ferme, c'est l'avenir de mon territoire : action déployée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), dans le seul secteur de Noirétable pour l'instant. Voir si l'action est répliquée sur une autre partie du territoire de LFa.
Accompagner la diversification et le développement des circuits courts	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du PAT	
Soutenir et faire émerger des filières locales	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du PAT	

Adapter l'agriculture au changement climatique	
Sécuriser les besoins en eau	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du futur Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) porté par le Département.	
Développer les pratiques agroécologiques	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions du Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC). Voir les actions des contrats territoriaux.	

Gérer durablement les forêts	
ACTION	PISTES IDENTIFIÉES
Voir les actions de la charte forestière.	



Plan de situation du PAEN des côteaux du Forez

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Boën-sur-Lignon (NORD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

LES PELOUSES
L'ANNET
LA MORESSE
LE GUET-NORD
LA GARDE-EST
LE GUET-EST
LA TERRAILLE
CHEZ FILLETON
LA GARDE-OUEST
GROSEILLIER-OUEST
GROSEILLIER EST
GRENAUD
LE GUET-SUD
LA PLANETE-OUEST
DOMAINE BAILLY
LES CORBINES
RIGAUDON
LA PLANETE-EST
LES VINES
MALLARD
PETITS PRES
L'ARGENTIERE
LES BOULARDES
LA CROIX DE CHAIZE
LES CREVANTS
LES MENDIANTS
LA VOLAME
ETANG BAILLY
LA RIVIERE
LE SORDEAU
CHATEAUFROID
LE MAS
LA VILLE
LA CHAUX-EST
CHAMPBAYARD
ROTAGNON
LA CHAUX-OUEST

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Boën-sur-Lignon (SUD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

AUX PIECES
AU GARDET
BAZOURGE
AU VARRAT
PECHARRAT
BAZOURGE
BAZOURGE
LES OURTIES
LES MONTAUDS
LA COMBE
LES BOIS
LA VAURE
GUERET VERNAY
ROLLANDON
LES RIVAUX
LES BOURRICHONS
LES PEPINIERES
LA VAURE
BOIS DE MOMEY
LE RACHAT
LES COTES
LE CREUX
PRISE LA D'EAU
AU CREUX
RENEURIER
PRES DE LA VAURE
PRASSOMAT
LA BRUYERE
LES PLATS
AU TOUT
AU GEAY
AU CHOMAT
LES EVARS
ST-PRIEST
LA GARENNE
LA CROIX
LUCENOL
LES GRANGES
AUX MULTINES
RAPAN DU CROIX LA
LUCENOL
L'ETANG
AU GARET
LA TERRASSE
LA GOUTTE
LES AIRES
AU PERIER
AU PERIER
LE LAC
AUX ROCS
LES EFFEUILLEES
AU GACHET
LES RESERVES
LES CHABANNES
AU LAC
GOUTTESSIVARE
AU RATIBLIERE
LE CREUX
CREUX DU PERIER
COTES DU GRAVE
COTES DU LAC
MOULIN DU LAC

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Boisset-Saint-Priest (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

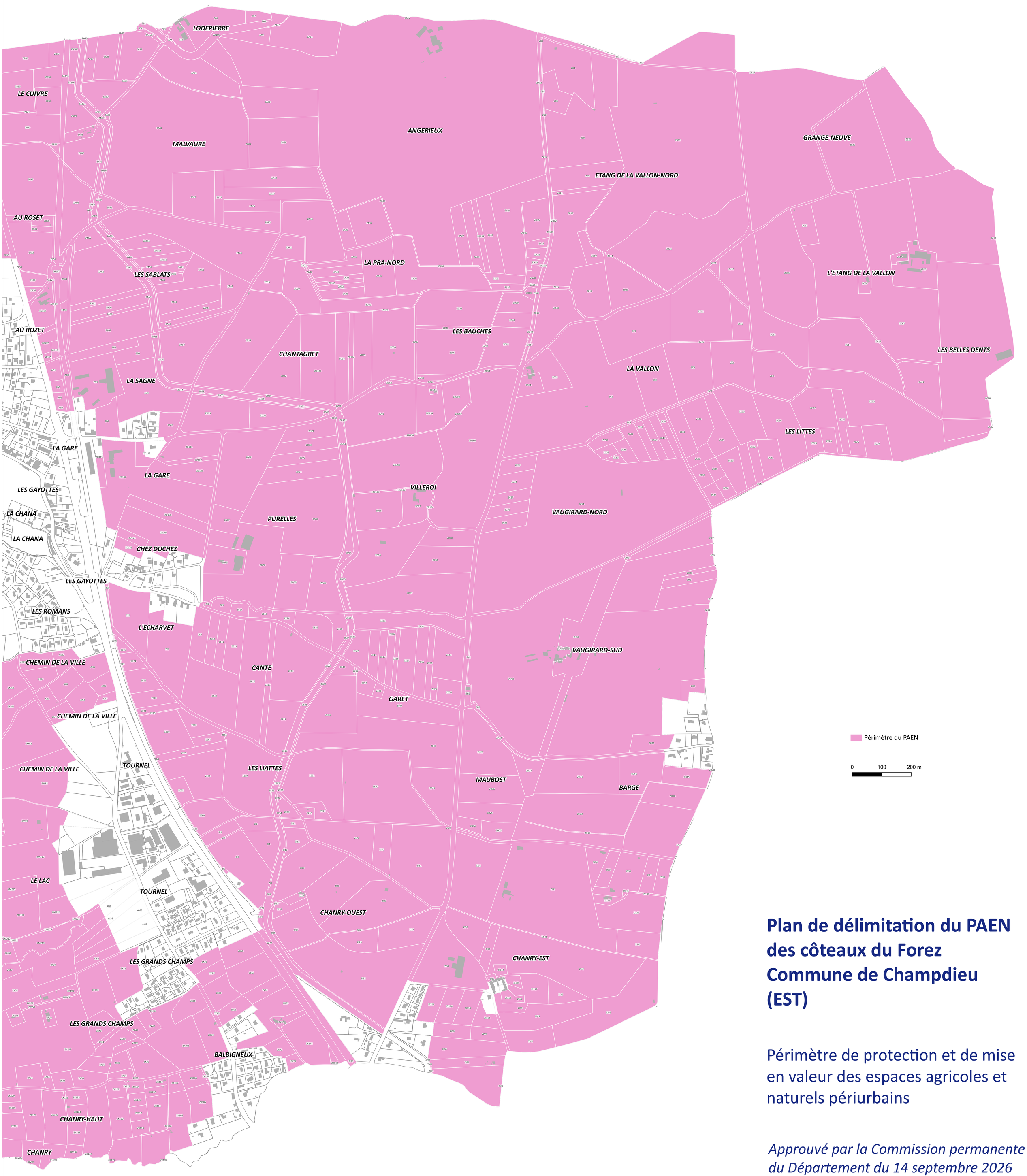
Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Boisset-Saint-Priest (OUEST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Champdieu (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Champdieu (OUEST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

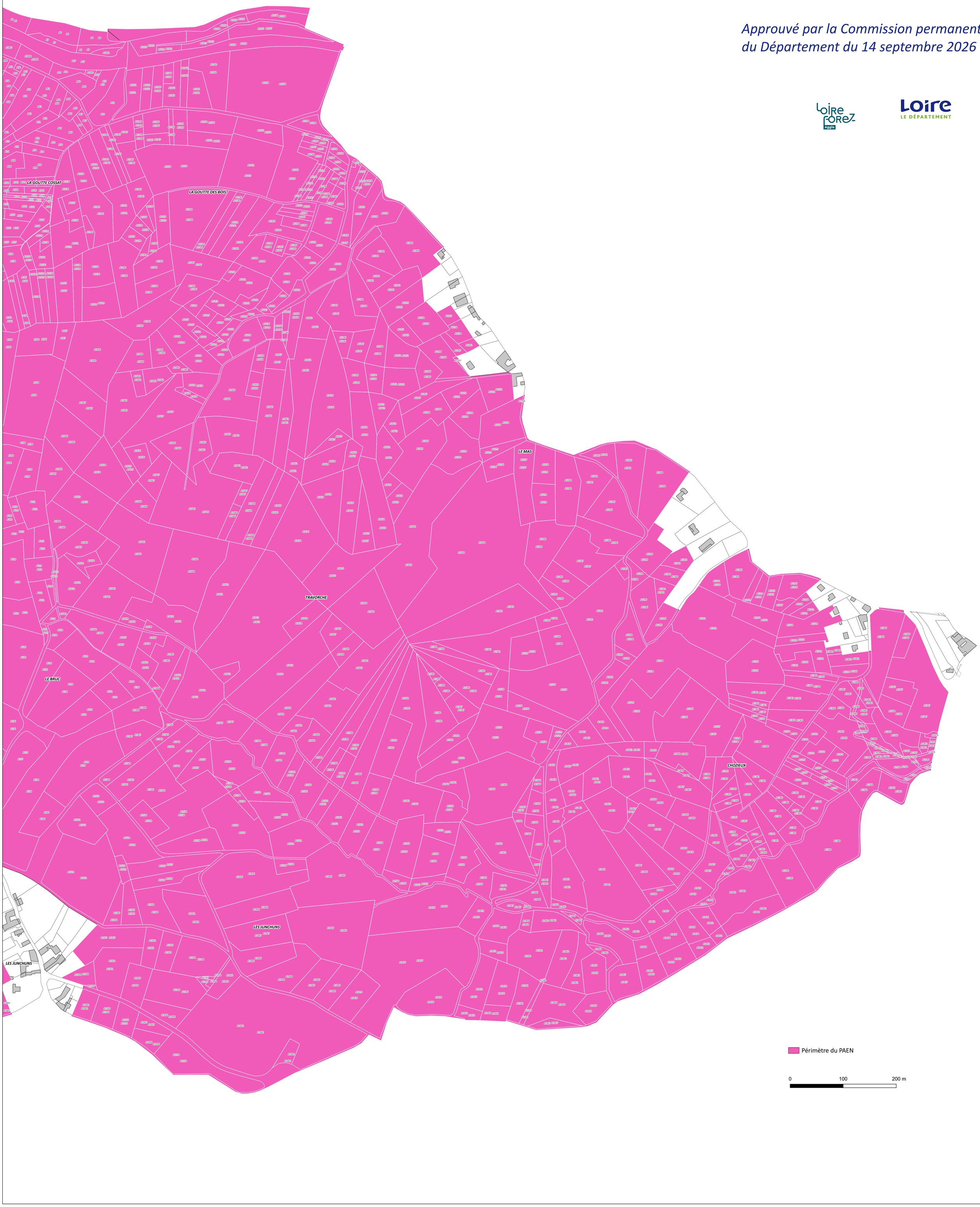
Loire Forez Agglo

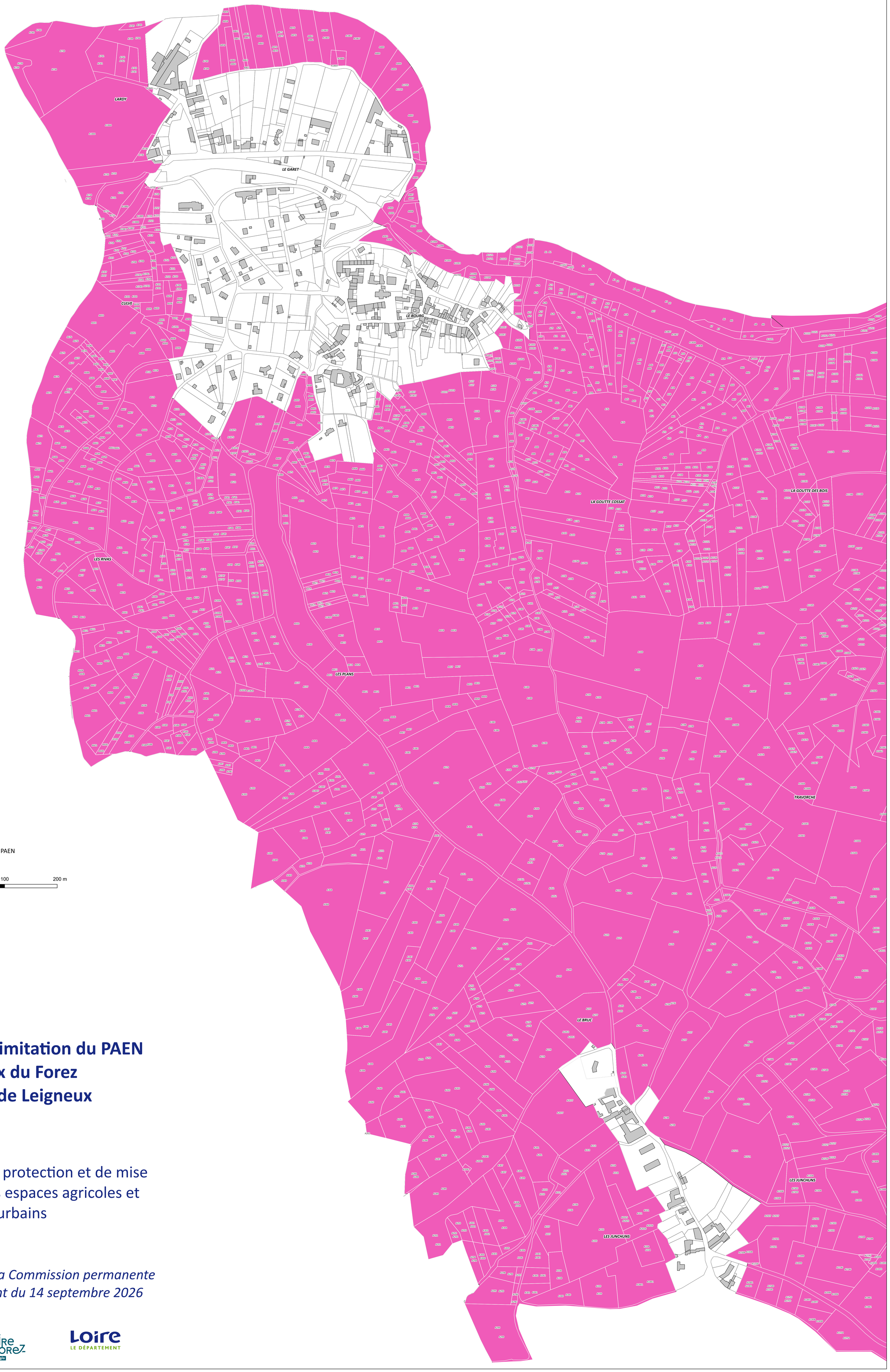
Loire LE DÉPARTEMENT

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez
Commune de Leigneux (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026





Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Leigneux (OUEST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

LA TUILERIE
CHANTEPERDRIX
L'ETANG CESAR
LES GRANDES RASES
LES PLAGNES
CHABET
LES BOELES
LES BONNARDS
LA COTE
LUGNIEUX
LES BRUYERES
LE CHATEAU
LES MATEVONS
LES RIVIERES
LE RAVAT
LE BOURG
PAVE
LE PAVE
LA JALOUSIE
LES RIVERES
LUGNIEUX
LA VERNET
LE GIPON
JAILLEUX
PICHON
LE BIZAY
LA BRANDISSE
LA MORANDIN
LA GARDE
LABARIN
LE CHAMP D'EPINES
JAILLEUX
PICHON
PUY GRANET
CHATEAU GAILLARD
MERLIEUX
CHATEAU GAILLARD
PUY GRANET
CORBE
LES CORBINES
CORBE
FELINES
LE POYET
FONTAUBE
FONTAUBE
LA GRANGE NEUVE
REZINET
REZINET

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Marcilly-le-Châtel (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

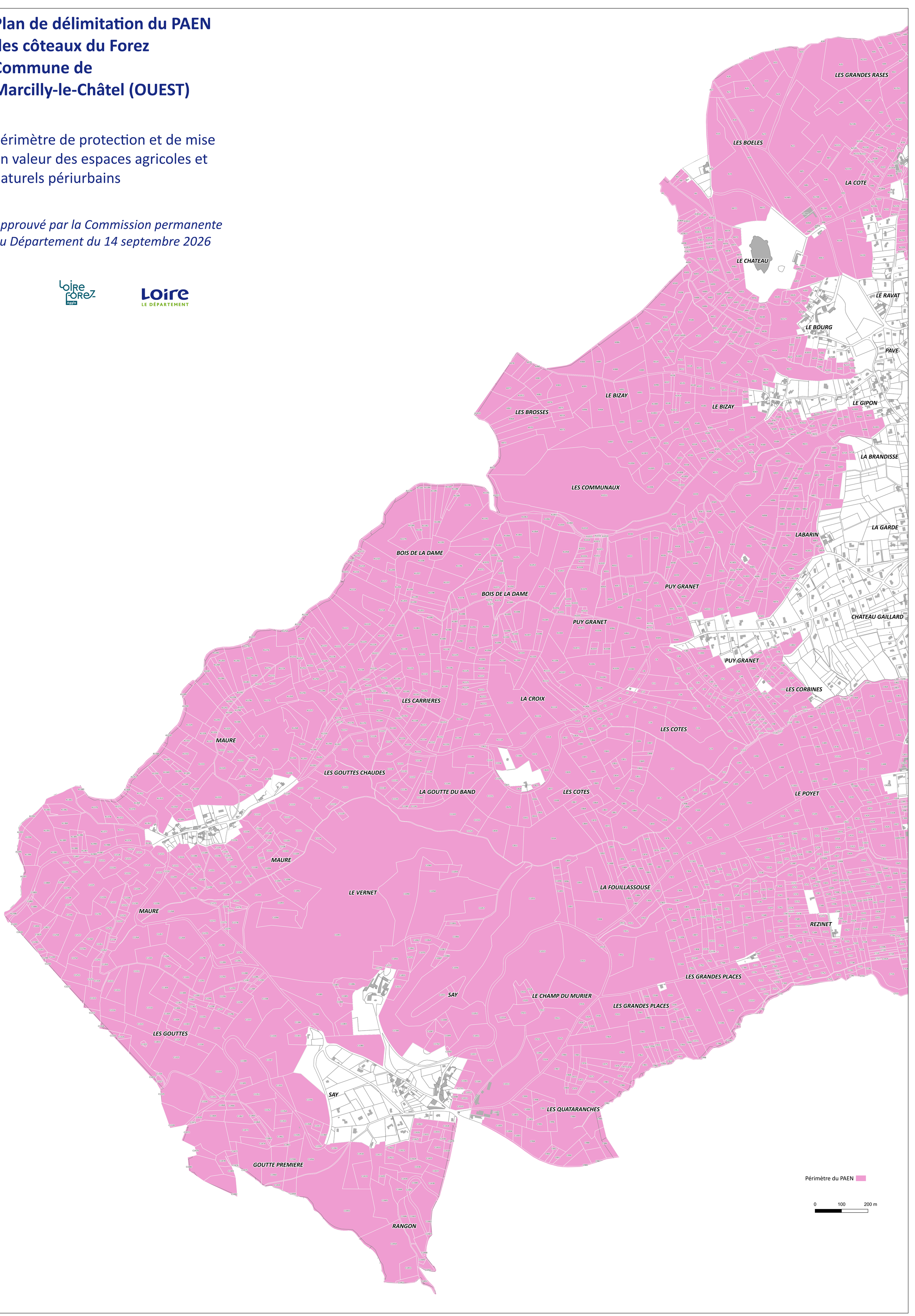
Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Marcilly-le-Châtel (OUEST)

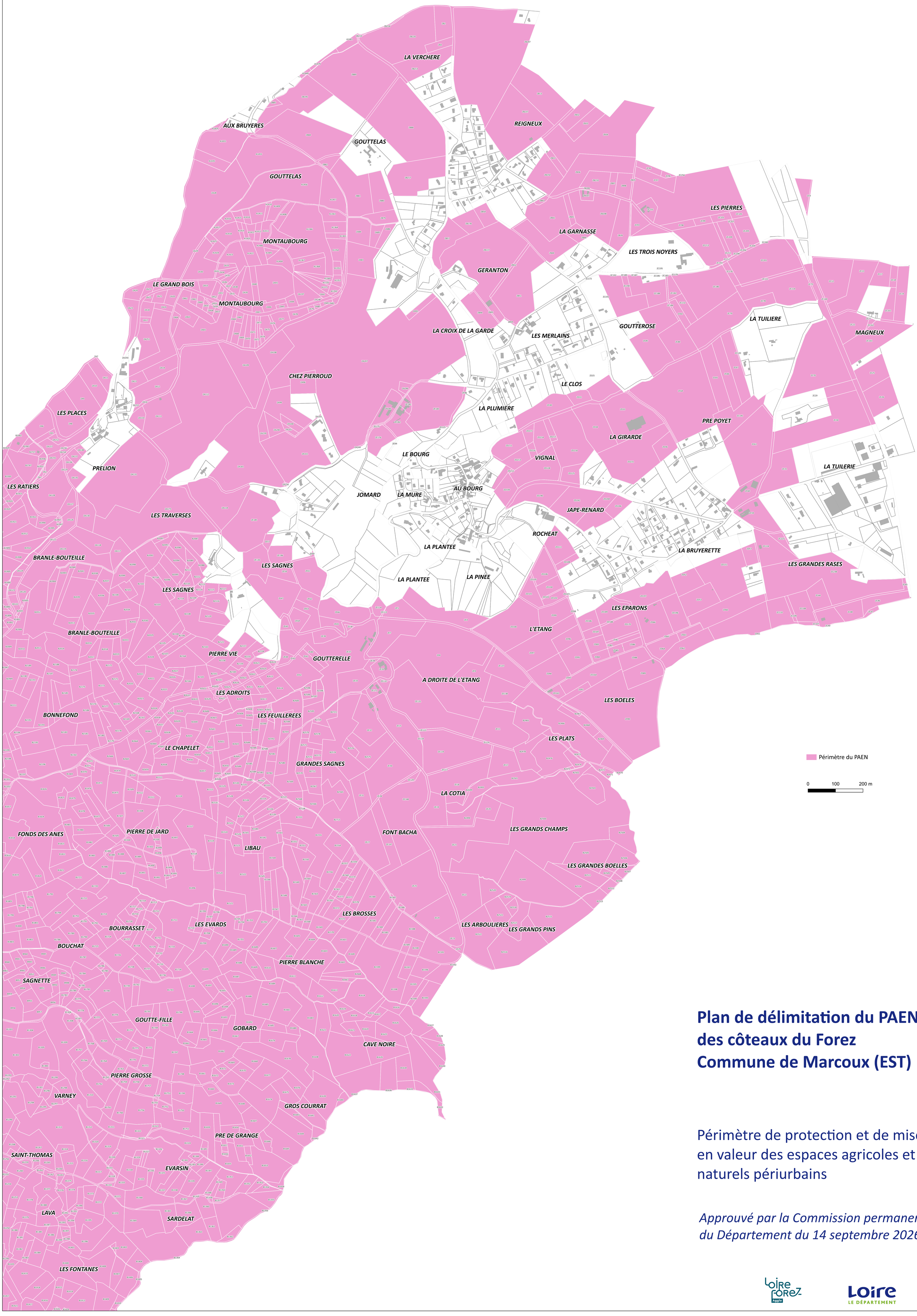
Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT





Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Marcoux (EST)

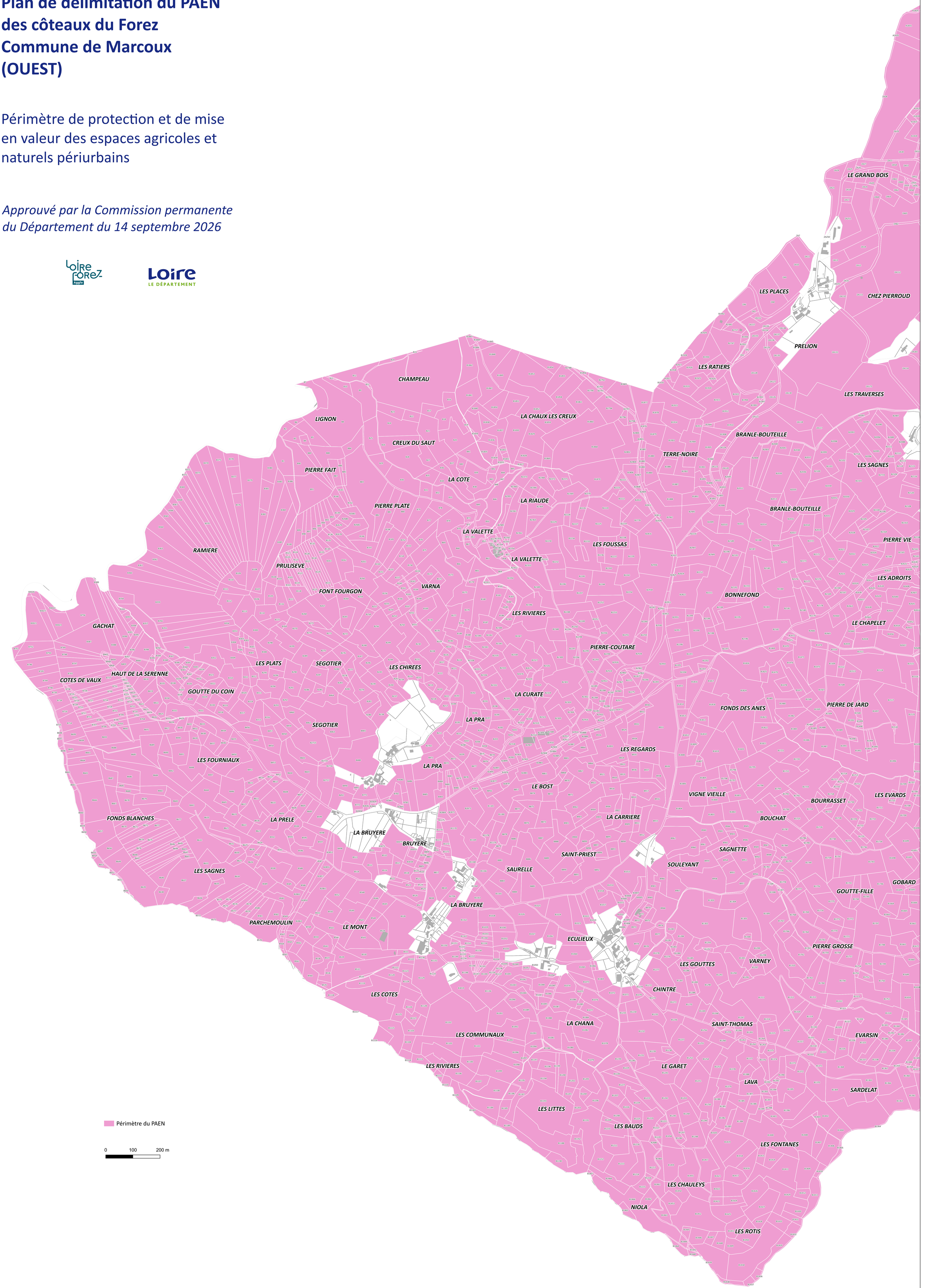
Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Marcoux (OUEST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Montbrison (SUD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

FAUBOURG SAINT JEAN
LA VERDIERE
L'ABBAYE
PLEUVEY
CHARLIEU
LA GARE
BASSES BRAIES
LES PURELLES
RIGAUD
LES PETITES PURELLES
SAINTE-CLAIRE
LAPLATTE
SOUS LES VIGNES
BRIOUDE
LES GRANGES
LES ORMES
PRES DU PALAIS
LE PANORAMA
LA RECLAVA
RUFIEUX
GARAMBAUD
LE BRUCHET
PRES DE MOINGT
PRES LA GRANDE ROUTE
LA RIVIERE
BRETAGNE
LES SARRASINS
LE BOURG
LA POULAILLERE
MONTPLAISIR
MONTAGNEUX
LE SURIZET
LE GRAND BRUCHET
SAINTINIEUX
SOUS MONTAGNEUX
LE PETIT BRUCHET
AU BRUCHET
CINDRIEUX
LUNARD
PREVIER
PRE MONTAGNEUX
LA CASSANDRE
FOURNIERE
SOUS GRUMARD
BAS SAILLANT
GRUMARD
PRE DU BRUCHET
PRE CHOZIEUX

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Montbrison (NORD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

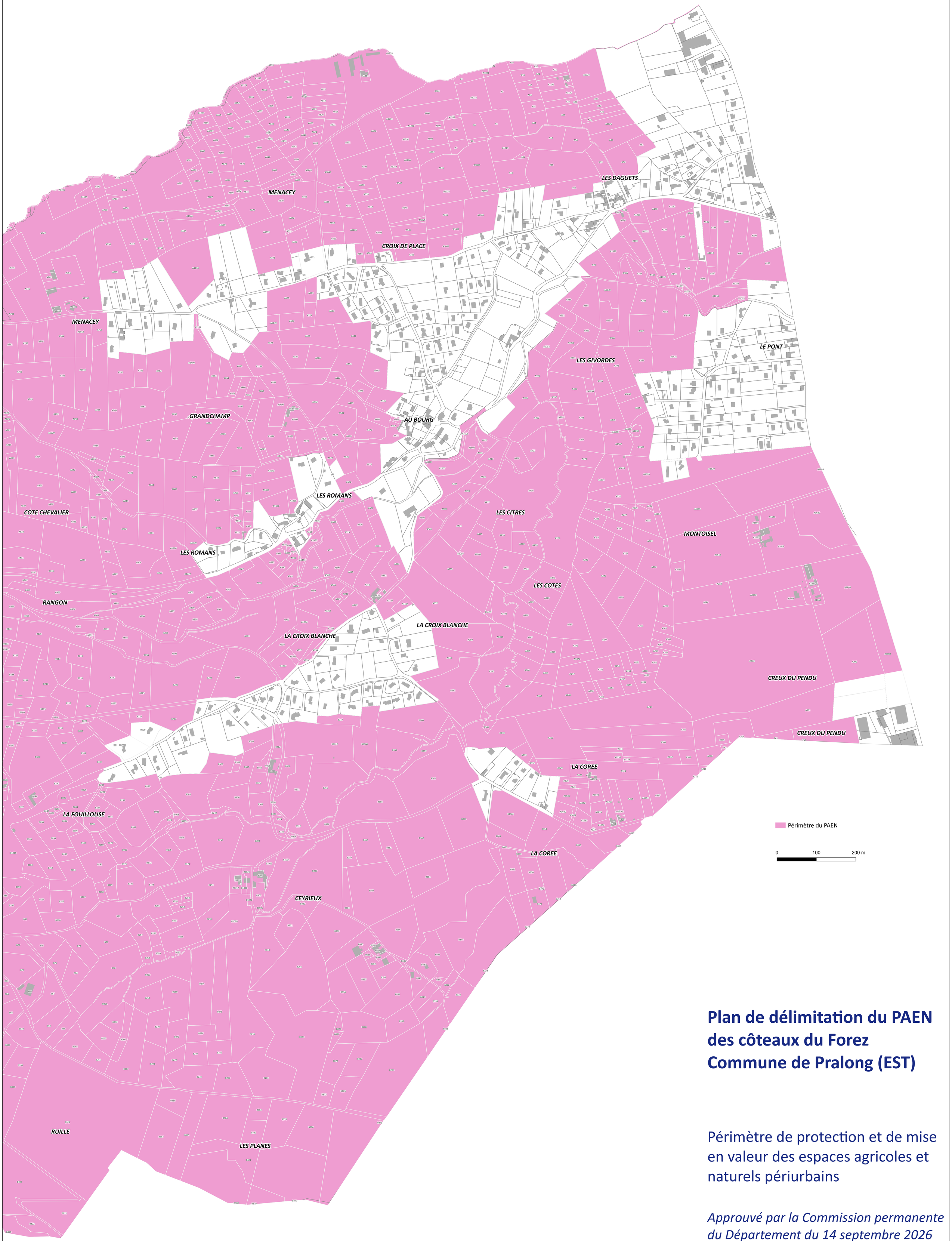
Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

LES PIORONS
LE MARTEL
LES GABRIONETS
SURVAURE-NORD
LES GRANDS CHAMPS
MONTAUD-OUEST
LES CHEVAUX
LA VIAUCHE
CURTIEUX
MONTAUD-EST
MAUPAS-NORD
SURVAURE-SUD
LES RAINES
LES LIGES
LES CLAIES
LA GOUTTE
MAUPAS-SUD
LES JACQUINS
CHANTEPERDRIX
SAULEIRE
LES ROYATS
LE SAUVAGE
SAINT-ANTOINE
LA RAIE FARAUDE
LES GRANDS GARRETS
PIERRE A CHAUX
LES BREASSONS
BEAUREGARD-NORD
FAUBOURG DE LA CROIX
LA MADELEINE
LE PAILLER
LES PRES LACROIX
LA BLANCHISSERIE
LA GUILLANCHE
RANDIN
BEAUREGARD-SUD
LA VILLE-CENTRE
L'ABBAYE
VAUBERAY
ESTIALET-LE-HAUT
LA COMMANDERIE
LA VERDIERE
LA VILLE-OUEST
FAUBOURG SAINT-JEAN
LA MALTERIE
CHARLIEU
PLEUVEY
LA TUILIERE
LE PETIT MOULIN
LE TOUR DE LA ROUE
LES PLANTEES
LE PARC
LA GARE
LE BOUCHET
BASSES BRAIES
LA PROVIDENCE DE RIGAUD
LES PURELLES
RIGAUD
LES PETITES PURELLES
SAINTE-CLAIRE
LA FOUILLOUSE
LES PURELLES
RIGAUD
SOUS LES VIGNES
LES PURELLES
PRES DU PALAIS
SOUS RIGAUD
LE PANORAMA
LES PURELLES
LAPLATTE



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Pralong (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

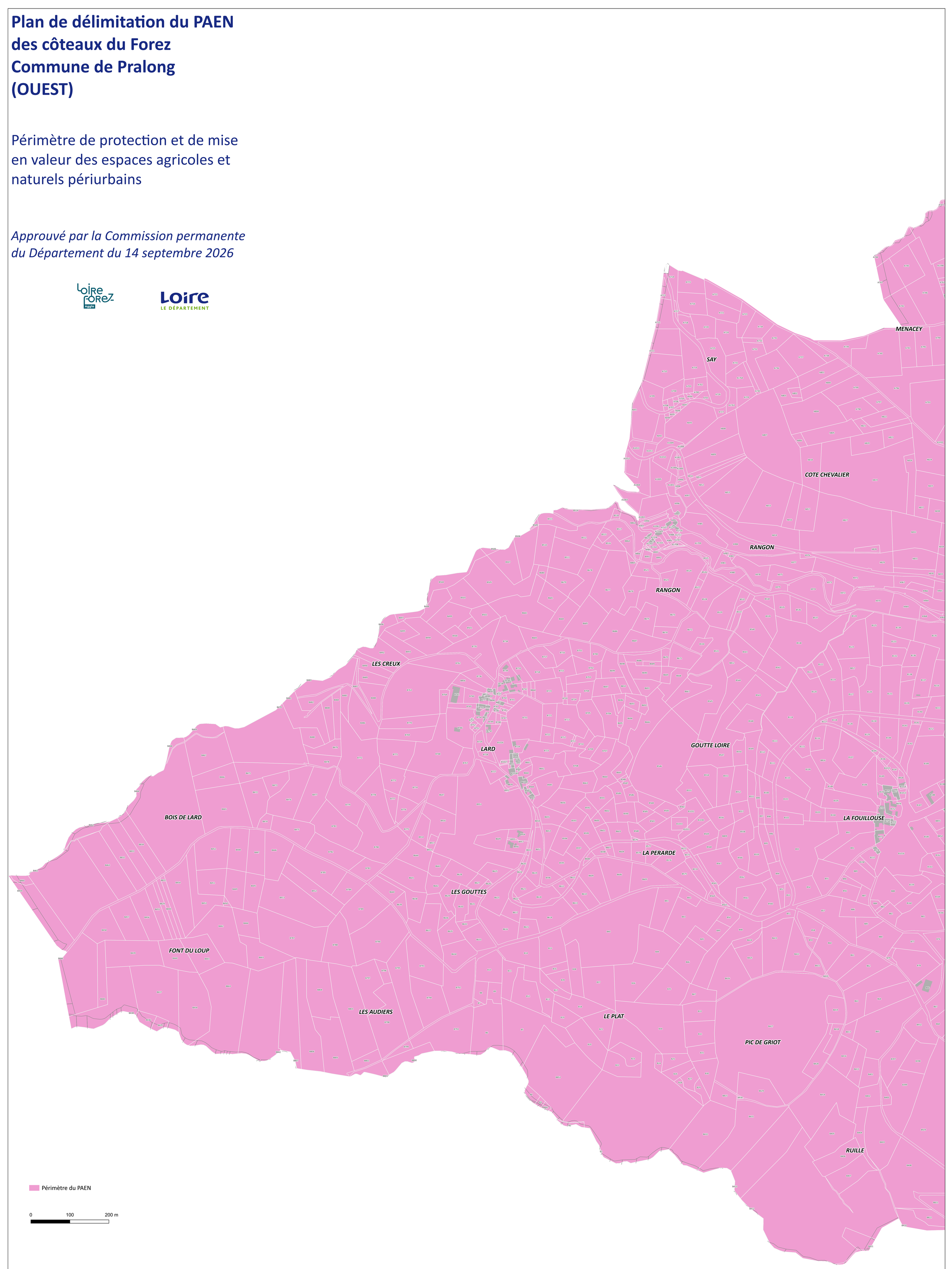
Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Pralong (OUEST)

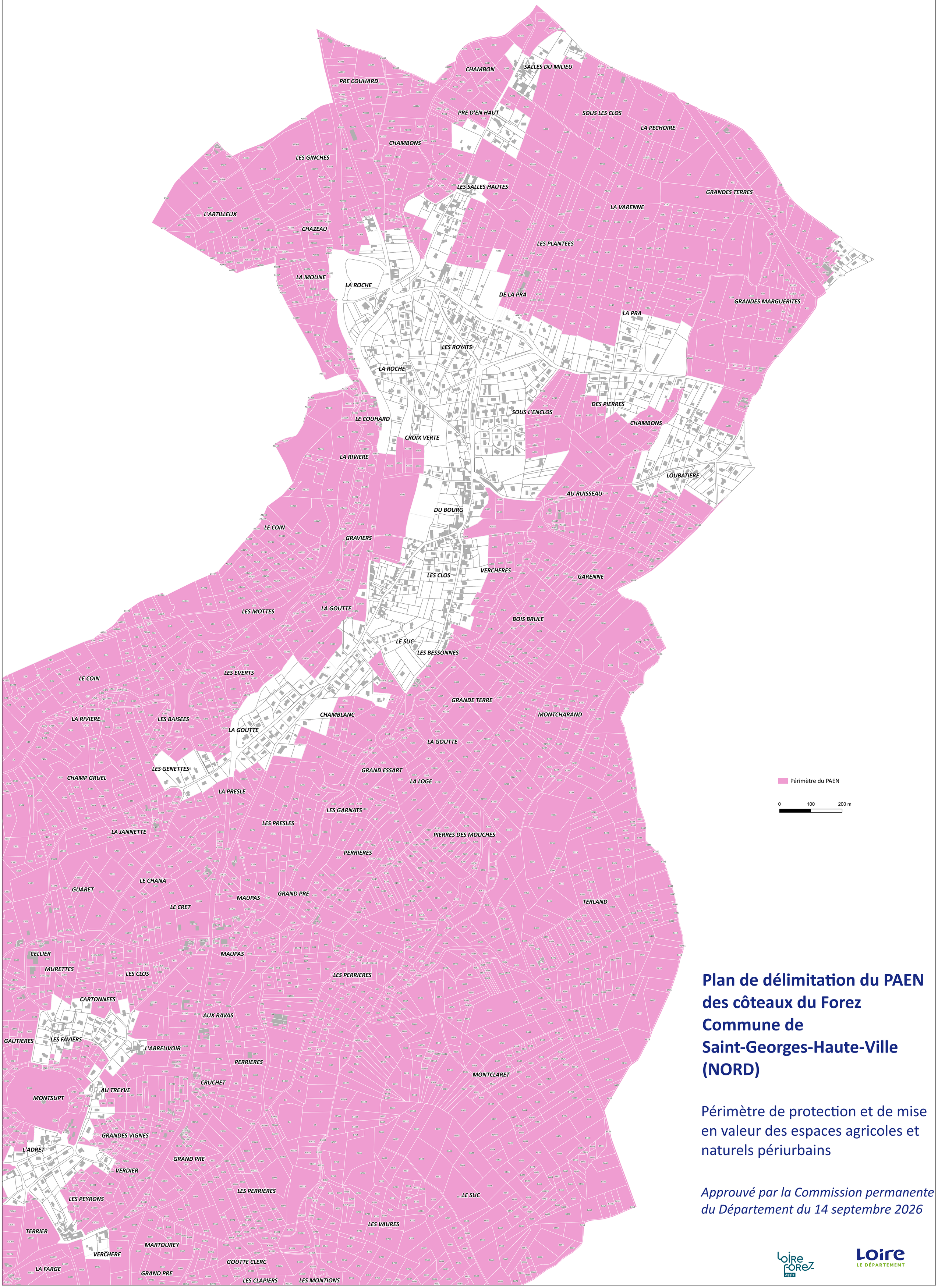
Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT





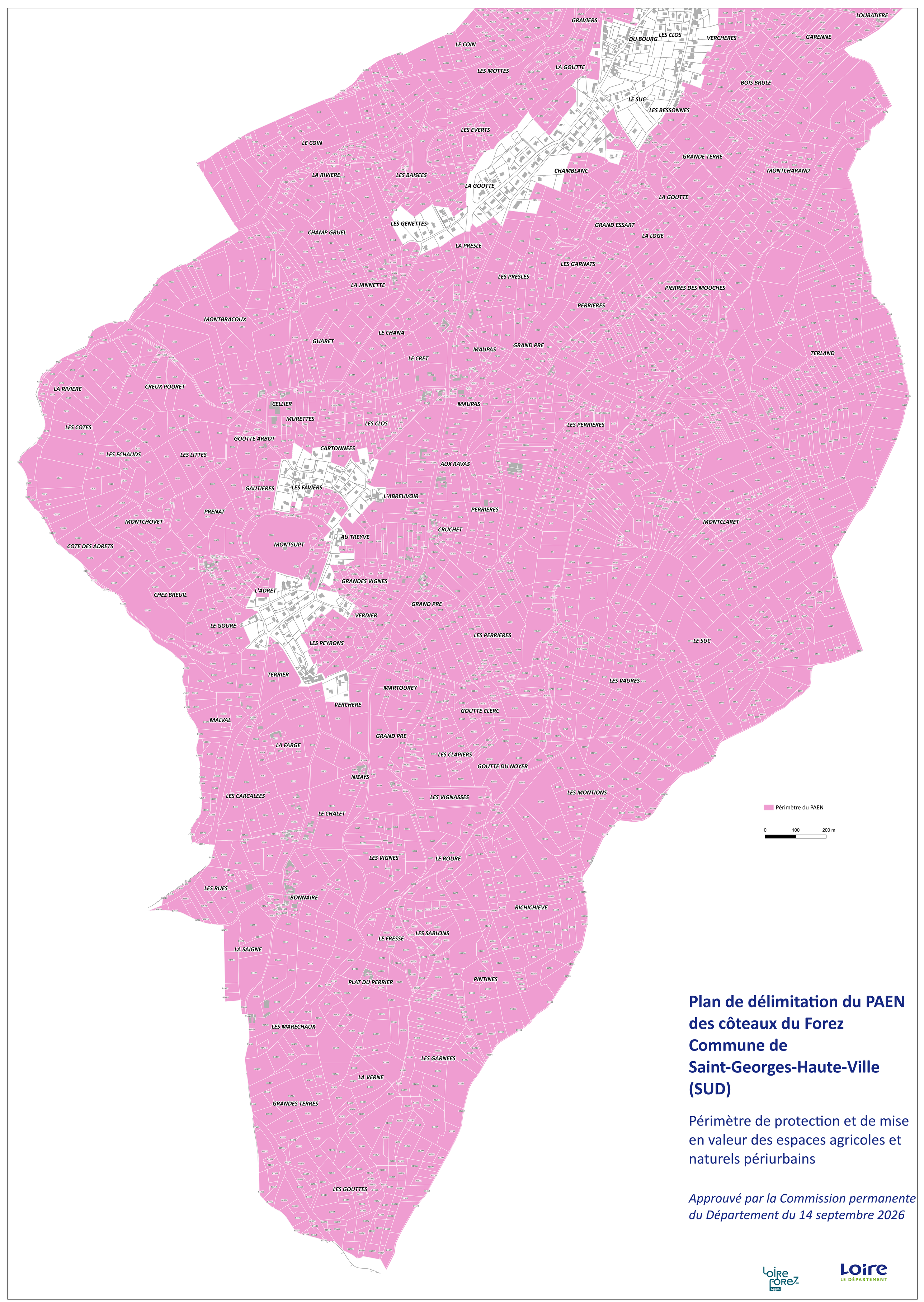
Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Saint-Georges-Haute-Ville (NORD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Saint-Georges-Haute-Ville (SUD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Saint-Romain-le-Puy (NORD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

FERLAND
FRANCHES CUILLERES
LE GARET DU BOIS
LES COTES
LES TOURETTES-BASSES
CLOS MAILLOT
LES CHAMBONS DE LA CURAIZE
CHEZIEU
CORA
L'ETANG SAUMAT
LES SAUMATS
LA PRAIRIE DE SAINT-ROMAIN
LES TOURETTES
LE CHAMP DES VACHES
LA PRAIRIE
COTE DES TOURETTES
LES TOURETTES-HAUTES
L'ETANG BARAILLON
LA PRA
LES PETITS CHAMBONS DE CHEZIEU
COTE DES TOURETTES
LES GISONS-OUEST
GRANDES CHOMINES
LES BARAQUES
LES BARAQUES
CHAMP DE COURTY
SOUS LE MOULIN
LES CORNILLES
LES PROVENDES
PRE TOLLIER
LES BARAILLONS
LACHON
LACHON
LES GISONS-OUEST
LES MOLLES
LES BARAQUES
LES GISONS-EST
LES PARCS
LES SALLES-BASSES
LE BAS-BOST
COTE DES PLACES
LES LITTES
LES BOISSELLES-NORD
AU FOUR
COTE DU CRUCHIN
COTE DES PLACES
LA PRA DU PRIEUR
LES PREBENDES
LES PLACES
COLOMBAR
LES ROMPEYS
LA SOUCHE
LES CHAUMES
LES LIMOUZINS
LES ROMPEYS
GALATA
GALATA
LES PLAGES
LES LIMOUZINS
CHABANDE
LES PRES NEUFS
LES FANOIS
LE BOST
LA SOURCE
LA RONZE
LES CHAMBONS DE LA MARE
LES CITES
LARZAILLER
LARZAILLER
LE BOST
PRE VIVIER
LES CITES
LES REYNAUDS
LARZAILLER
LA VERRERIE
LA SOURCE
PRAIRIE DE GOUTTELAND
DIAMIERE
LE BOST
PRE CHARDON
LA ROUE
LES BOISSELLES-SUD
LE CLOS
LE PIC
GRANDES PREBENDES
PRES DU BOURG
PUY CHASSAIN
LE FANGEAT
LES CHATES
GOUTTELAND
PUY CHASSAIN
PUY CHASSAIN
GOUTTELAND
LE BOURG
LA FUMOUSE
GOUTTELAND
LEPELIS
SOUS LE BOURG
LES SARMANDES
LES EPALITS
L'ETANG
LA GARE
LA CROIX VERTE
LA CROIX VERTE
LES SUCS
LA FUMOUSE
PETIT TERLAND
LES PLATS
LES SUCS
LA CROIX VERTE
LES ETANGS
SOUS LES BOIRONS
LES NARCES-NORD
TERLAND
GALAVESSE
LE PETIT ETANG
COTE DE TERLAND
LE BOURGEAT
LES BOIRONS
GALAVESSE
LES PLATS
LES NARCES-SUD
L'ETANG BARAU

Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Saint-Romain-le-Puy (SUD)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Périmètre du PAEN

0 100 200 m

GALATA
LES LIMOUZINS
CHABANDE
LA SOURCE
LES CHAUMES
LES FANOIS
LARZAILLER
LES PLACES
LES CITES
LE BOST
LA RONZE
LES PRES NEUFS
PRE VIVIER
LA VERRERIE
DIAMIERE
LA ROUE
LES BOISSELLES-SUD
PRE CHARDON
LES REYNAUDS
LES CHAMBONS DE LA MARE
PRAIRIE DE GOUTTELAND
LE PIC
LE CLOS
GRANDES PREBENDES
PRES DU BOURG
PUY CHASSAIN
LE FANGEAT
LES CHATES
GOUTTELAND
LE BOURG
LA FUMOUSE
LEPELIS
SOUS LE BOURG
LES SARMANDES
LES EPALITS
L'ETANG
LA GARE
LA CROIX VERTE
LES SUCS
PETIT TERLAND
LES PLATS
SOUS LES BOIRONS
LES ETANGS
GALAVESSE
LES NARCES-NORD
LE PETIT ETANG
TERLAND
LES BOIRONS
L'ETANG BARAU
CHANTALOUETTE
LES NARCES-SUD
LE BOURGEAT
VERNADE
GRAND TERLAND
COTE DE TERLAND
PRAIRIE DE LA BRUYERE
LES CHAVES
LES CREUX
L'HEURT
LA BRUYERE
LA VARENNE
BOIS DE LA BRUYERE
CHEZ PERROTIN
LES FONTS BLANCHES
LES LAPINIERES
VERS LES BOIS
LES BRULES
LA PINEE
LES BEAUMES
LE CHANA
BOIS RIVIERE
MONTCLARET
LES BEQUARTS
BOIS RIBAUD
BOIS MAZENOD

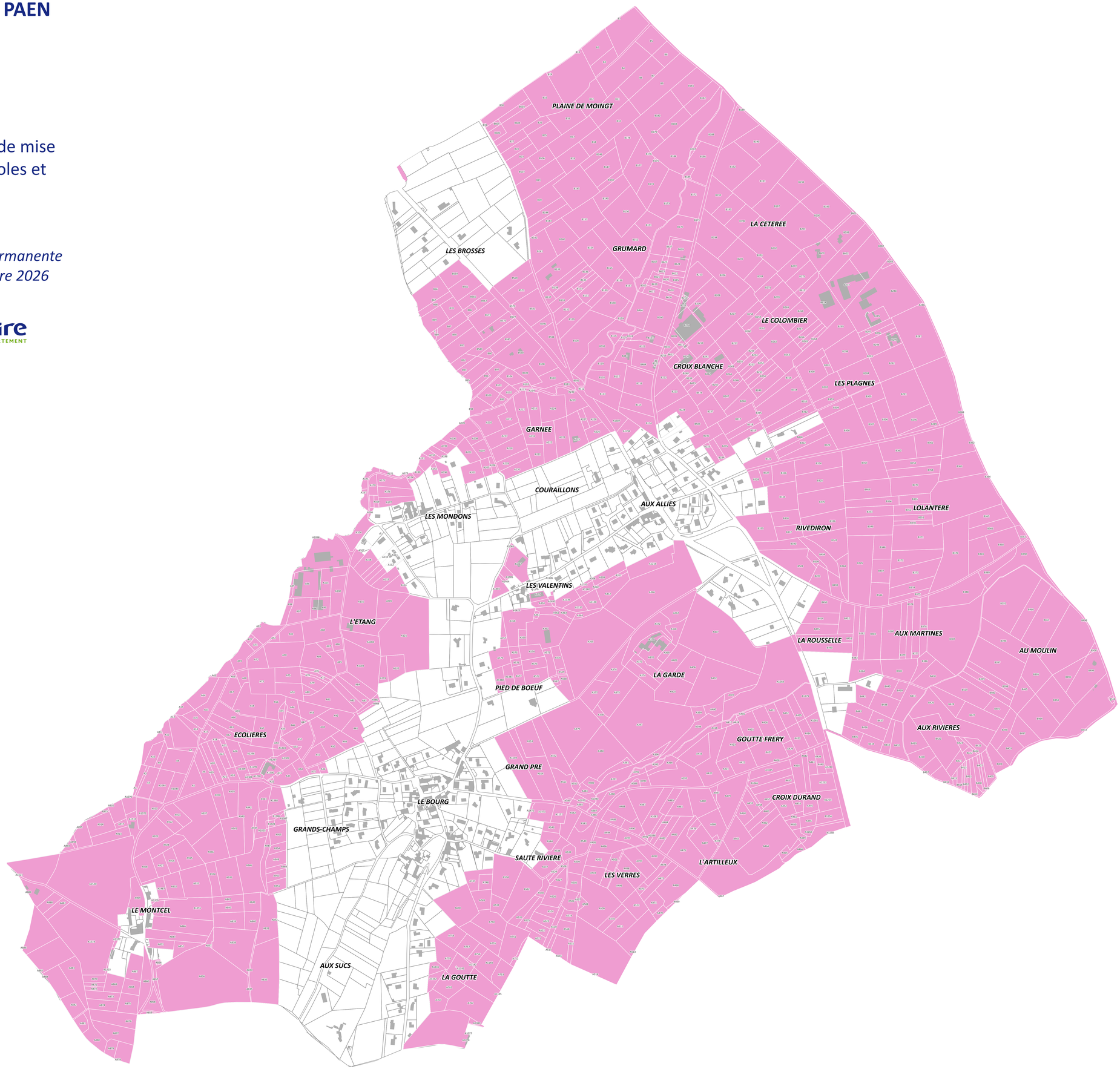
Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Saint-Thomas-la-Garde

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

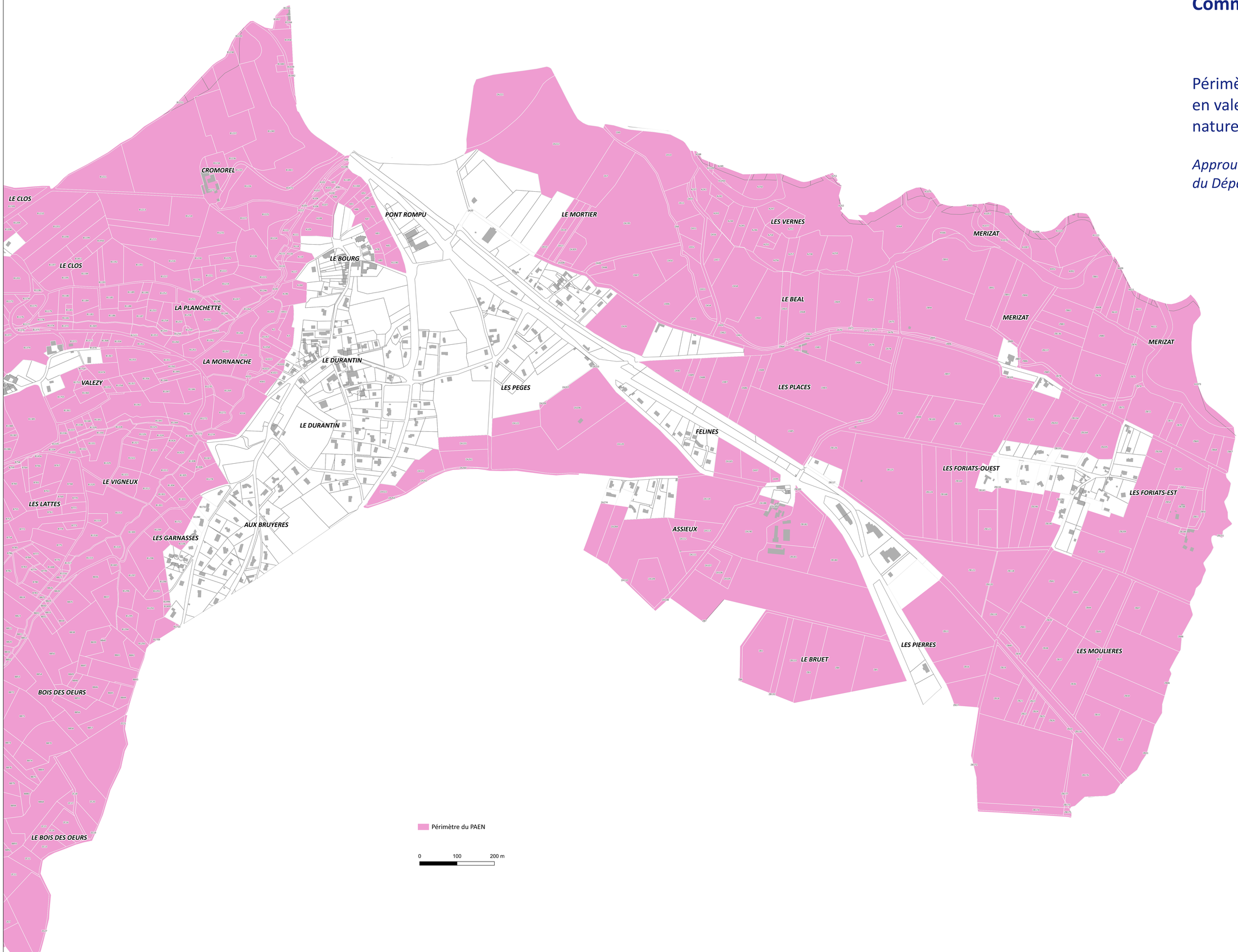
Loire LE DÉPARTEMENT



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Trelins (EST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026



Plan de délimitation du PAEN des côteaux du Forez Commune de Trelins (OUEST)

Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Approuvé par la Commission permanente du Département du 14 septembre 2026

Loire Forez Agglo

Loire LE DÉPARTEMENT

